



PROVINCE DE QUEBEC

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE MONT-SAINT-PIERRE, tenue le sixième jour de juillet deux mille vingt-deux, à 20h00 à la salle Alphonse-Cloutier de l'édifice municipal de Mont-Saint-Pierre, situé au 102, rue Prudent-Cloutier, à Mont-Saint-Pierre.

Étaient présents :

Magella Emond, maire
André Daraîche, conseiller au siège no 1
Marise Ouellet, conseillère au siège no 2
Madone Mercier, conseillère au siège no 3
Alain Gagnon, conseiller au siège no 4
Claude Cloutier, conseiller au siège no 5

Absence motivée : Yannick Ouellet, conseiller au siège no 6

Étaient aussi présentes :

Marie Gratton, directrice-générale & greffière ;
Et Julie Blais, Directrice générale chez Réseau BIBLIO GÎM, en tant qu'invitée spéciale.

Vérification du quorum et ouverture de la séance

Tous formant quorum sous la présidence du maire, Magella Emond, la séance est ouverte à 20h00.

Marie Gratton, directrice-générale fait fonction de secrétaire d'assemblée.

RÉSOLUTION NO : 078-07-22

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Madone Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers présents :
QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé

RÉSOLUTION NO : 079-07-22

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juin 2022

Il est proposé par Alain Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents :
QU'il soit dispensé de lecture, les conseillers en ayant déjà pris connaissance;
QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juin 2022 soit adopté.

Suivi du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juin 2022

Le suivi du procès-verbal du 8 juin 2022 est fait par le maire, Magella Emond

RÉSOLUTION NO : 080-07-22

Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 juin 2022

Il est proposé par Madone Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QU'il soit dispensé de lecture, les conseillers en ayant déjà pris connaissance;

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 juin 2022 soit adopté.

Suivi du procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 juin 2022

Le suivi du procès-verbal du 28 juin 2022 est fait par le maire, Magella Emond

RÉSOLUTION NO :081-07-22

Il est proposé par Marise Ouellet et unanimement résolu que la municipalité de Mont-Saint-Pierre FÉLICITE et REMERCIE Marie-Pier Bédard, en reconnaissance des 5 années comme responsable de la bibliothèque Kevin Pouliot-Bernatchez, membre du Réseau BIBLIO-GÎM et pour son implication dynamique dans le développement culturel de sa communauté.

Motion spéciale de félicitations et de remerciements – Marie-Pier Bédard en reconnaissance des 5 ans comme responsable de la bibliothèque Kevin Pouliot-Bernatchez, membre du Réseau BIBLIO Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Depuis plus de 40 ans, le Réseau BIBLIO Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, mis en place par le ministère de la Culture et des Communications, soutient le développement, le fonctionnement et la mise en valeur des bibliothèques de notre région.

Les 31 municipalités membres qui en font partie profitent une importante sélection de livres, des revues, des documents, des bandes dessinées, etc., et en formule numérique. On peut même demander et faire venir un livre en particulier.

Grâce à ce réseau et ses bénévoles responsables des bibliothèques, dont Marie Pier Bédard fait partie, nous profitons d'une expertise professionnelle et technique pour assurer aux bibliothèques publiques une grande qualité de livres et de services à prix abordable pour les municipalités.

Ce soir, en la présence de Julie Blais, directrice-générale du Réseau BIBLIO-GÎM et Magella Emond, maire de la Municipalité de Mont-Saint-Pierre et de son conseil municipal, Il est remis un certificat reconnaissance par le Réseau BIBLIO-GÎM à Marie-Pier Bédard pour son implication dynamique dans le développement culturel de sa communauté et, ses 5 années œuvrées à titre de responsable de la bibliothèque « Kevin Pouliot- Bernatchez » de Mont-Saint-Pierre.

Au nom de la municipalité de Mont-Saint-Pierre, nous reconnaissons aussi sa disponibilité, ses compétences, sa fidélité, son ouverture et son sens du service à la clientèle. Merci Marie-Pier Bédard. Elle a conquis les citoyennes et citoyens de Mont-Saint-Pierre.

La municipalité de Mont-Saint-Pierre est fière de vous reconnaître Marie-Pier Bédard !

RESOLUTION NO : 082-07-22

Approbation des comptes mensuels réguliers, municipalité & camping – Liste en annexe

Il est proposé par Alain Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la liste des comptes soit adoptée telle que déposée au montant de 40 021,04\$ \$

QUE tirés de la résolution 059-06-22, soient payés 65 241,48\$ représentant le montant total reliés aux chèques de juin disparus à la suite d'un vol postal et de mouvements bancaires anormaux le 23 juin 2022,

QU'une copie de ces listes soit déposée en annexe au livre des délibérations sous la cote 07-2022.

RÉSOLUTION NO 083-07-22

Signataires pour l'acquisition de l'Église St-Pierre-aux-liens de Mont-Saint-Pierre

ATTENDU QUE la Fabrique de la Paroisse de St-Pierre-aux-liens de Mont-Saint-Pierre a fait les représentations nécessaires et présenté au diocèse de Gaspé, par résolution, une requête pour que soit vendue l'Église;

ATTENDU QUE la Municipalité de Mont-Saint-Pierre a déjà signifiée son intérêt par la résolution 038-04-22 de se porter acquéreur de cette Église;

ATTENDU QUE toutes les transactions devront être notariées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marise Ouellet et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la municipalité se porte acquéreur de l'Église St-Pierre-aux-Liens de Mont Saint-Pierre au prix de 5478,43 \$ plus les frais notariés ;

QUE le Conseil municipal de Mont-Saint-Pierre mandate Magella Emond, maire et Marie Gratton, Directrice générale comme signataires des transactions reliées à l'acquisition de l'Église de Mont-Saint-Pierre.

Avant la période de questions, M. le Maire informe les citoyens :

- Projet de serre, comité Nourrir notre monde ;
- Comité des Chic-Chocs ;
- AGA Coopérative de solidarité de Mont-Saint-Pierre ;
- Route 2, visite dirigée : Magella Emond, maire de Mont-Saint-Pierre et Guy Bernatchez, Préfet de la MRC de La Haute-Gaspésie et Patrice Levesque; directeur intérimaire MTQ Haute Gaspésie ;
- Plan d'actio PRMHH – Plan d'actions organismes partenaires
- Vélo tours ACEQ, arrêt prévu à Mont-Saint-Pierre le 20 aout 2022

-PÉRIODE DE QUESTIONS :

- Demande de précisions à propos des mouvements bancaires anormaux du 23 juin 2022 ;
- Demande de précisions quant à l'acquisition de l'Église par la Municipalité ;
- Demande de précisions quant aux tarifs visiteurs implantés au camping.

RÉSOLUTION NO : 084-07-22

Levée de la séance

Les sujets de l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par Claude Cloutier et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE la séance soit levée à 20 h 50

Magella Emond
Maire

Marie Gratton
Directrice générale

Je, Magella Emond, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.